

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 17 JUIN 2015 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUÉE	Mme SCHOWING
M. KAMP		

Nombre de procurations :
3

M. SCHAEER	Mme DAMAND	
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Absents excusés : Mme WOLFF (procuration donnée à M. SCHAEER) M. JAZBINSEK (procuration donnée à Mme HOUÉE) Mme BON (procuration donnée à M. GERHARD)

Secrétaire de séance : M. SCHAEER

1. SERVICE PERISCOLAIRE – CONVENTION 2015/2016 AVEC L'OPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser avec l'OPAL (Strasbourg) pour l'année scolaire 2015/2016.

Cette convention, à l'instar de la précédente, porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Elle intègre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires effective depuis la rentrée scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser par voie de **convention avec l'OPAL (Strasbourg) pour la mise en œuvre du service d'accueil périscolaire du 01/09/2015 au 31/08/2016.**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

2. SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les **tarifs du service d'accueil périscolaire de l'année scolaire 2015/2016** comme suit:

QF	Matin	Midi	Soir	Journée complète	Matin+midi	Midi + soir	Mercredis matin
de 0 à 600	1,5	5,3	3,5	9,0	6,0	8,0	2,0
de 601 à 900	1,7	5,7	3,9	9,8	6,7	8,8	2,2
901 et plus	2,0	6,0	4,2	10,4	7,2	9,4	2,4

3. TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016 DES ELEVES DE GAUBIVING

Le Maire fait examiner par le Conseil plusieurs devis de transport (bus avec chauffeur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, **pour l'année scolaire 2015/2016** :

- ⊕ De maintenir le service gratuit de transport scolaire des élèves de maternelle et élémentaire de Gaubiving vers le groupe scolaire de Folkling,
- ⊕ De confier la prestation à la **Régie de Transports de l'Agglomération de Forbach Porte de France « FORBUS » au tarif journalier les lundis ; mardis, jeudis et vendredis de 126.50€TTC (2 AR/jour) et les mercredis de 66.00€TTC (1AR/jour).**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Club de rencontres Détente Loisirs Folkling- Gaubiving	Association	Subvention de fonctionnement 2015	<u>300€</u>

5. ACQUISITION TONDEUSE

M. GERHARD, Adjoint au Maire, présente au Conseil plusieurs devis pour l'acquisition d'une tondeuse pour le service technique communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

De procéder à l'achat d'une **tondeuse autoportée** auprès des **Etablissements BOURG ERWIN (L'HOPITAL)** pour un montant de **3913.00€HT**.

6. SIGNALÉTIQUE SITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le Maire rappelle au Conseil que les travaux de la nouvelle école n'incluaient pas la signalétique et propose 2 devis pour y remédier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ De mettre en place une signalétique aluminium sur mur de l'école maternelle, élémentaire et du site périscolaire « CAP AVENTURE »,
- ⊕ De confier la prestation à **RS ENSEIGNES (FORBACH)** pour un montant fourniture et pose estimé à **2814.00 €HT**.

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

7. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- ✓ **Assainissement : transfert de compétences collecte des eaux usées** : Point reporté (pour la seconde fois) à la prochaine séance du Conseil Municipal au regard du manque d'éléments d'impact actuellement en possession de la Commune.
- ✓ **Instruction intercommunale des droits du sol** : La convention prendra effet au 1^{er} juillet 2015.
- ✓ **Tarification des copies d'actes de généalogie** : Elle se fera conformément à l'article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 et à l'Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.
- ✓ **Matériel de projection école élémentaire** : Mme HOUEE est chargée d'étudier les devis pour le remplacement du vidéoprojecteur de la classe de CM1/CM2.

Le Maire
Alain MARCHETTO